

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REIMBURESEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Ma M^{me} Michèle adhérente
N° W21-704609



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
AIT HAMMOU 8430

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Société :

AIT HAMMOU HASAN

Autre :

Nom & Prénom :

AIT HAMMOU HASAN

Date de naissance :

03/03/1967

Adresse :

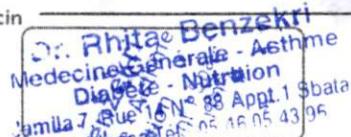
*lot offermane 2, Rue 15, N° 57
CARABIA*

Tél. :

0671640565 Total des frais engagés : 150 + 1766 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

07/04/2005

Nom et prénom du malade :

AIT HAMMOU NOURHANE

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Angoisse, asthme, Diabète, hypertension, Dermatose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CAZABLANCA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

Docteur Rhita BENZEKRI

Médecine générale

Diplômes universitaires :

-Asthmologie

-Diabétologie

-Nutrition et Diététique médicale :

Prise en charge Diététique de l'obésité-maigreur

Maladies Métaboliques

الدكتورة غيتة بنزكري

دكتورة في الطب العام

حاصلة على شهادة جامعية في

أمراض القلب حساسية الصدر

أمراض السكري

التغذية الحمية الطبية علاج المسنة والمسنين

ارتفاع الكوليسترول

التوقيت المسمى : 00-16h00

Casablanca le 22/04/2012

ORDONNANCE

Hélène Aït Hemmam Nouriane

~~260,00 x 3~~ 25 seroptex 10 mg
~~293,00~~ 25 Especol 20 mg
~~919,00 x 2~~ 25 Pantoprazol 20 mg GT 216-
29,0 25 Rofaxolon 750 mg
~~69,80~~ 25 Flazyle 500 mg
~~53,10~~ 65 Rofaxolon 750 mg
25 x 2 15 Rofaxolon 750 mg
25 x 2 15 Rofaxolon 750 mg

Tourne SVP

~~126,30 x 2~~ 35 Augmentin 2g ~~1 sachet~~ 2k.

~~64,00 x 2~~ 35 Biofine crème ~~1 sachet à 31g pd 20g~~ 2k.

~~28,00~~ 35 Agiderm crème ~~10pp x 21g~~

~~10,30~~ 35 atrivine Nebuliseur ~~10pp x 21g~~ 2k.

1766,60

~~PHARMACIE BOURJALARD~~
~~ROUTE DE MARRAKECH~~
~~BD. DULIEG MARRAKECH, N° 39 BIS,~~
~~HAY KREMSI - CASABLANCA~~
~~Tel: 06 22 60 60 26~~

~~Dr. Hilti Benzekri~~
~~Medecine Générale - Asthme~~
~~Diabète - Nutrition~~
~~Jamila Z. Rue 14 - 06 Avril 1 Sbata~~
~~Casablanca Tel: 05 45 11 13 96~~